

Commission Départementale d'Aménagement Commercial - CDAC

Réunion CDAC du jeudi 25 juin 2015 - Décisions

- Réunie le 25 juin 2015, la commission départementale d'aménagement commercial de la Marne a refusé à la Compagnie industrielle internationale (C2I) S.A., ayant son siège social 281 route de d'Arlon, 8011 Strassen au Luxembourg, en sa qualité de propriétaire foncier et promoteur, l'autorisation préalable requise en vue de la création d'un ensemble commercial comprenant au total 10 cellules destinées aux secteurs d'activité 1 (prédominance alimentaire) et/ou secteur d'activité 2 (non alimentaire), d'une surface totale de vente 4 494,68 m², sur les parcelles cadastrées section section AE n° 5 et 6 route nationale 4 de Paris Strasbourg à Blacy (51300), sur le site dénommé "Friche Pinté".

- Réunie le 25 juin 2015, la commission départementale d'aménagement commercial de la Marne a accordé à la S.A.S Pierrydis, ayant son siège social rue Jules Lobet à Pierry (51300), agissant en qualité de propriétaire du terrain et des constructions, l'autorisation préalable requise en vue de l'extension de 1 420 m² de l'hypermarché E. Leclerc de Pierry (secteur d'activité 1 : prédominance alimentaire) - portant sa surface totale de vente (hors galerie marchande) à 8 610 m² - sur les parcelles cadastrées section B n° 1432, 1435, 1696, 1697, 1699, 1582, 1584, 1587, 1590, 1593, 1594, 1629, 1631, 1636 et section ZA n° 72, 74, 75 et 91, rue Jules Lobet à Pierry (51530).

- Réunie le 25 juin 2015, la commission départementale d'aménagement commercial de la Marne a accordé à la S.N.C LIDL, ayant son siège social Route de Montepilloy lieu-dit "Le Pommelotiers" à Barbery (60810), agissant en sa qualité de future exploitante du magasin, l'autorisation préalable requise en vue de la création, par démolition/reconstruction, d'un magasin LIDL (secteur d'activité 1 : prédominance alimentaire) d'une surface de vente de 1 421 m² sur les parcelles cadastrées section AC n° 149, 153, 163, 164 et AE 422 et 423, 52, route de Soissons à Fismes (51170).

- Réunie le 25 juin 2015, la commission départementale d'aménagement commercial de la Marne a accordé à la S.A.S Pyramid, ayant son siège social 54 rue Pasteur à Châlons en Champagne (51000), agissant en qualité de future propriétaire des terrains et du bâtiment, l'autorisation préalable requise en vue de la création d'un ensemble commercial, composé de 4 cellules destinées aux secteurs d'activité 1 (prédominance alimentaire) et 2 (non alimentaire), d'une surface totale de vente de 430 m², sur les parcelles section AA 154, 158, 161, 163, 167 et 168, Z.A.C Jean XXIII à Betheny (51450).

Les textes de ces quatre décisions sont publiés au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Marne du 10/07/2015 (n° 7bis) :

<http://www.marne.gouv.fr/Publications/Recueil-actes-administratifs/Recueils-des-actes-administratifs-de-la-prefecture-de-la-Marne/Recueil-7bis-2015-du-10-juillet>